

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017

Numéro de version 3

Révision: 01/05/2017

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit Solvex 3**
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Nettoyage à sec
Détachant
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
SEITZ GmbH
Gutenbergstrasse 1 - 3
65830 Kriftel / Germany
Tel. + 49(0) 6192-9948-0
Fax + 49(0) 6192-9948-99
order@seitz24.com
www.seitz24.com
- **Service chargé des renseignements :**
CHEM-TEL Inc.
1305 North Florida Ave
Tampa Florida 33602
- **Numéro d'appel d'urgence:** 1-800-255-3924

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS05 Corrosion

Lésions oculaires graves - catégorie 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH**
Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol
isotridecanol, ethoxylated
- **Mentions de danger**
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017

Numéro de version 3

Révision: 01/05/2017

Nom du produit **Solvex 3**

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite de la page 1)

3 Composition/information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 143-22-6	2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol	50 - 100% w/w
CAS: 69011-36-5	isotridecanol, ethoxylated	< 5% w/w
CAS: 77-92-9	acide citrique	< 2,5% w/w

- **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- **Indications destinées au médecin :**

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Lésions oculaires

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- **Conseils aux pompiers**

- **Equipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

- **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017

Numéro de version 3

Révision: 01/05/2017

Nom du produit **Solvex 3**

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Veiller à une aération suffisante
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manutention et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Eviter le dégagement d'aérosols.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le récipient d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés
Protéger contre le gel.
Durée de stockage: max. 18 mois
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Nettoyage à sec

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017

Numéro de version 3

Révision: 01/05/2017

Nom du produit **Solvex 3**

(suite de la page 3)

- **Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Protection respiratoire :**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (dépassement des valeurs limites en milieu de travail, la formation d'aérosols).
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	spécifique au produit
Seuil olfactif:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **valeur du pH à 20 °C (68 °F):** ~ 3,2
- **Modification d'état**

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé
- **Point d'éclair :** non applicable
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Température d'inflammation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Température de décomposition :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017

Numéro de version 3

Révision: 01/05/2017

Nom du produit **Solvex 3**

(suite de la page 4)

· Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosivité : inférieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
supérieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Propriétés comburantes	non déterminé
· Pression de vapeur :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Densité à 20 °C (68 °F):	~ 1,00 g/cm ³ (~ 8,345 lbs/gal) (ISO 2811)
· Densité relative.	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Densité de vapeur.	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Vitesse d'évaporation.	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Viscosité : dynamique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
cinématique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
Stable dans les conditions ambiantes normales.
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucunes en cas d'utilisation adéquate.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Agents forts d'oxydation
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol

Oral	DL50	5170 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Dermique	DL50	3540 mg/kg (lapin)
----------	------	--------------------

CAS: 69011-36-5 isotridecanol, ethoxylated

Oral	DL50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	-------------------------------

Dermique	DL50	> 2000 - 5000 mg/kg (rat) (OECD 402)
----------	------	--------------------------------------

Inhalatoire	CL50	> 1,6 mg/l (rat) (4 h; OECD 403)
-------------	------	----------------------------------

CAS: 77-92-9 acide citrique

Oral	DL50	3000 mg/kg (rat)
------	------	------------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017

Numéro de version 3

Révision: 01/05/2017

Nom du produit **Solvex 3**

(suite de la page 5)

- **de la peau :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**

· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)
--

Aucun des composants n'est compris.

12 Données écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

CAS: 143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol
--

EC50	62,5 mg/l (algue) (72 h)
------	--------------------------

	> 500 mg/l (crustacés) (24h; Daphnia magna)
--	---

LC50	2200 - 4600 mg/l (poissons) (96 h; Leuciscus idus)
------	--

CAS: 69011-36-5 isotridecanol, ethoxylated

LC50	> 1 - 10 mg/l (poissons) (96 h; Brachydanio rerio; OECD 203)
------	--

EC20	0,979 mg/l (algue) (72 h; Desmodesmus subspicatus; QSAR)
------	--

	1,097 mg/l (poissons) (30 d; Pimephales promelas; QSAR)
--	---

	0,74 mg/l (crustacés) (21d; Daphnia magna; QSAR)
--	--

- **Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

Toutes contaminations adsorbées et salissures ou de l'eau contaminée doivent être éliminées dans une installation officielle d'incinération et d'utilisation des déchets spéciaux de risque. Des produits régénérés peuvent être réutilisés, retravaillés ou incinérés dans une installation officielle d'incinération et d'utilisation des déchets spéciaux de risque. Vous êtes obligés d'éliminer les matières chimiques resp. des récipients conforme aux prescriptions du Clean Air Act, The Clean Water Act, RCRA ainsi que tous règlements fédéraux, étatiques ou

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017

Numéro de version 3

Révision: 01/05/2017

Nom du produit **Solvex 3**

locaux, valables et relatifs à l'élimination régulière des déchets spéciaux.

(suite de la page 6)

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU	
· DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA	néant
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA	
· Class	néant
· Groupe d'emballage	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

15 Informations sur la réglementation

· **Liste canadienne des substances**

· **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

Tous les composants sont compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

CAS: 143-22-6 | 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol

CAS: 77-92-9 | acide citrique

· **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

Tous les composants sont compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Attention:**

Les données de cette fiche s'entendent de bonne foi et sont regardées d'être exactes à la date cidessus sans comporter une garantie, ni expressément ni impliqué. Les exigences officiellement prescrites peuvent changer et varier d'un endroit à l'autre. C'est donc la responsabilité de l'acheteur d'assurer que ses activités soient conformes aux lois fédérales, étatiques, provinciales, ou locales. Veuillez trouver à la suite des renseignements spécifiques pour bien observer et satisfaire aux multiples lois et réglementions.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017

Numéro de version 3

Révision: 01/05/2017

Nom du produit **Solvex 3**

· **Autres indications** : Produit pour un usage professionnel uniquement.

(suite de la page 7)

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Date de préparation / dernière révision** 01/05/2017 / 2

· **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**